**CAHIER DES CHARGES**

Marché de Services relatif à la mise en place d’un accord-cadre pour location de véhicules au profit d’Expertise France au Bénin

**CAHIER DES CHARGES**

1. **Informations générales**

|  |  |
| --- | --- |
| Intitulé du marché | Marché de Services relatif à la mise en place d’un accord-cadre pour location de véhicules au profit d’Expertise France au Bénin |
| Bénéficiaire(s) | Expertise France |
| Pays | Bénin |
| Durée totale d’exécution | 2 ans à compter du jour suivant la réception de la notification du contrat. |

1. **Instruction aux soumissionnaires**

|  |  |
| --- | --- |
| **Personne de contact au sein d’Expertise France durant la procédure** | |
| Nom & prénoms : | Laurent DEVILLERS |
| Fonction : | Coordinateur des Fonctions Transverses |
| Adresse : | Rue 12.271 Quartier Cadjèhoun, Cotonou |
| e-mail : | [laurent.devillers@expertisefrance.fr](mailto:laurent.devillers@expertisefrance.fr) |

* 1. **Contexte**

Dans le cadre de ses activités, Expertise France organise des missions pour son personnel et ses partenaires/experts qui nécessitent non seulement des déplacements urbains mais également des déplacements à l’intérieur du pays. Avec l’ouverture de l’Unité de Support aux Projet (USP) Bénin-Togo et pour simplifier le choix des prestataires offrant des moyens de déplacement confortables et sécurisés, Expertise France souhaite conclure un accord cadre avec des prestataires togolais pour la location de véhicule.

Le présent cahier des charges a pour objet de contractualiser avec un ou plusieurs prestataires, loueurs de véhicules afin de signer un accord cadre d’une durée de deux ans.

* 1. **Règles régissant le marché**

Le présent contrat est soumis au Code de la commande publique français (CCP) dans sa version en vigueur issue de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

* + 1. **Pouvoir adjudicataire**

Le pouvoir adjudicateur du présent marché public est Expertise France, Agence Française de coopération technique Internationale, société anonyme de droit public, ayant son siège social à 40, Boulevard Port-Royal, 75005 Paris. Filiale du groupe Agence française de développement (AFD), Expertise France est l’agence interministérielle de coopération technique française qui œuvre en faveur du renforcement des politiques publiques de ses pays partenaires, à l’échelle locale, nationale, régionale et internationale.

Pour ce marché, Expertise France est valablement représentée par son Directeur Générale et le Coordinateur des Fonctions Transverses de l’USP Bénin-Togo.

* + 1. **Confidentialité**

Le CONTRACTANT tiendra pour privé et confidentiel tous les documents et informations reçus ou portés à sa connaissance dans le cadre du PROJET. Il conservera leur caractère secret et ne les utilisera pas à d’autres fins que l’exécution du CONTRAT.

A ce titre, le CONTRACTANT s’engage à :

* Protéger et garder comme telles les informations considérées ou présentées comme confidentielles ;
* Traiter les informations confidentielles reçues avec le même degré de précaution et de protection que celui accordé à ses propres informations confidentielles ;
* ne révéler les informations confidentielles qu’à son personnel et aux tiers impliqués dans l’exécution du Contrat qu’après avoir sollicité l’accord écrit, exprès et préalable d’EXPERTISE FRANCE ;
* prendre toutes les dispositions nécessaires pour que son personnel et les tiers impliqués dans l’exécution du CONTRAT, qui auront connaissance d’informations confidentielles, s’engagent à traiter ces Informations avec le même degré de confidentialité que celui résultant de la présente clause ;
* Rappeler, le cas échéant, le caractère confidentiel des informations confidentielles à son personnel et aux tiers impliqués dans l’exécution du CONTRAT, dès la communication de ces informations ;
* rappeler le caractère confidentiel des informations confidentielles avant toute réunion au cours de laquelle des informations confidentielles seront communiquées.

Le CONTRACTANT ne pourra, sauf dans la mesure nécessaire aux fins de la réalisation des prestations, divulguer aucun élément du CONTRAT sans le consentement écrit préalable de l’autre partie.

* + 1. **Ethique**

Le CONTRACTANT s’engage également à prendre connaissance du code de conduite d'Expertise France et à s’y conformer strictement (le code de conduite d’Expertise France est accessible sur le site web de l’agence : www.expertisefrance.fr).

Tout manquement au code de conduite est susceptible d’entraîner la résiliation du contrat et d’engager la responsabilité du CONTRACTANT.

* + 1. **Règlement des litiges**

Tout différend entre les PARTIES relatif à l’existence, la validité, l’interprétation, l’exécution et la résiliation du CONTRAT (ou de l’une quelconque de ses clauses) que les PARTIES ne pourraient pas résoudre à l’amiable dans les 30 jours de la notification du différend par la PARTIE demanderesse à l’autre PARTIE, sera soumis devant la juridiction compétente.

Le droit applicable au présent CONTRAT est le droit français, à l’exclusion de tout autre droit.

* 1. **Objet et porté du marché**
     1. **Objet du marché**

Le présent marché est un marché de services. Il concerne la location de véhicules avec chauffeur conformément aux conditions du présent cahier des charges.

L’accord-cadre sera conclu avec plusieurs soumissionnaires après une mise en concurrence réalisée via une procédure négociée avec publicité. L’attribution des marchés fondés sur l’accord-cadre se fera sans remise en concurrence.

Pour le lot unique, l’accord-cadre sera conclu avec au moins trois soumissionnaires sélectionnés qui ont déposé une offre formellement et matériellement régulière et qui lors de l’examen des offres dans le cadre des critères d’attribution ont obtenu les cotations finales les plus élevées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de conclure l’accord-cadre avec moins de trois (03) soumissionnaires, si pour le lot, il n’est pas à mesure d’obtenir trois offres sélectionnées et régulières.

* + 1. **Description de la prestation**

Le marché est constitué d’un lot unique.

Les services seront réalisés au Bénin avec quelques déplacements au Togo. L’adjudicataire devra être en mesure de mobiliser simultanément une flotte d’au moins cinq (05) véhicules pour la mise en œuvre des missions.

Les véhicules proposés devraient être :

* âgés de 5 ans au plus à compter de la date de mise en circulation;
* immatriculés au Bénin (carte grise à fournir) ;
* assurés (attestation d’assurance responsabilité » civile en cours de validité et cas d’accident de circulation, la responsabilité totale revient au soumissionnaire.) ;
* à jour (l’attestation de la visite technique à fournir et TVM)
* Les véhicules à mettre à la disposition d’Expertise France doivent être en bon état de

fonctionnement (affichant moins de 100.000 km au compteur) ;

La location se fera en fonction des besoins du pouvoir adjudicateur exprimés par un bon de commande. Le bon de commande précisera les détails sur le nombre de véhicules, le nombre de jours de location par véhicule, ainsi que le lieu et l’heure d’invitation du chauffeur avec le véhicule pour le départ en mission. Le véhicule devra être contrôlé et prêt au départ à l’heure de l’invitation.

Le véhicule est fourni avec le chauffeur par le loueur et par conséquent il est pris en charge par ce dernier. Le chauffeur est chargé d’assurer les mouvements du personnel conformément à la demande exprimée, de respecter le code la route ainsi que les mesures sécuritaires d’Expertise France, de tenir le logbook des mouvements effectués ainsi que des prises de carburant, de vérifier en permanence l’état du véhicule et signaler à son employeur toute panne afin qu’elle soit prise en charge le plus rapidement possible, de faire de petites courses en ville pour le compte d’Expertise France. **Il est fait obligation au prestataire de loger le chauffeur pour les missions de terrain, Expertise France ne pouvant tolérer qu’aucun chauffeur dorme dans les véhicules de location au cours des missions**. Les chauffeurs qui seront mis à disposition doivent satisfaire aux conditions suivantes :

* Etre titulaire d’un certificat d’étude primaire au moins ;
* Etre médicalement apte ;
* Disposer d’un permis de conduire datant d’au moins 3 ans ;
* Pièce d’identité personnelle à jour (Carte d’identité biométrique ou passeport) ;
* Jouissant d’une bonne moralité et d’une bonne attitude ;
* Une connaissance parfaite des régions de destination ;
* Savoir lire et écrire en Français (s’exprimer en anglais serait un atout)

Par contre, les frais de carburant et de péage seront remboursés par l’adjudicateur conformément aux dispositions du Cahier des Charges. A cet effet, le chauffeur tiendra le tableau de bord qui relèvera le kilométrage au départ et l’arrivée de chaque mission et qui permettra de calculer exactement la distance parcourue lors de la mission.

Les frais d’entretien courant et de réparation du véhicule sont à la charge du loueur. En cas de panne, le loueur devra immédiatement mettre à disposition un véhicule de remplacement du même type que celui commandé. Les éventuels frais de rapatriement du véhicule en panne sont à la charge du loueur. Une enveloppe de sécurité voiture de 25.000 francs CFA doit être mise à disposition du chauffeur par le prestataire pour les besoins de petites réparations lors des missions. L’enveloppe de sécurité doit être renouveler régulièrement selon l’utilisation.

Expertise France se réserve le droit de refuser la location de tout véhicule ne présentant pas une propreté et les garanties suffisantes de bon fonctionnement.

La présentation d’un ordre de mission sera toujours nécessaire pour les déplacements des véhicules qui devront scrupuleusement respecter les destinations mentionnées dans l’ordre de mission. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas réceptionner la prestation.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N° d’ordre du véhicule** | **Types de véhicule** | **Caractéristiques des véhicules** | **Prix unitaire forfaitaire journalier en lettre** | **Prix unitaire forfaitaire journalier en chiffre** | **Remarque** |
| 1 | Véhicule de type SUV | Les véhicules de type « SUV » doivent disposer des équipements et accessoires suivants :   * Outillage de dépannage complet : (roues de secours, cric, extincteur, * Triangle de signalisation, gilet fluorescent, …) * Boite à pharmacie pour premiers secours   S’assurer que tous les sièges du véhicule sont munis de ceintures de sécurité |  |  | Il est porté à la connaissance des soumissionnaires que les prix unitaires demandés inclus tous les coûts supportés pour offrir les services de location d’un véhicule par jour. Les soumissionnaires assujettis à la TVA renseigneront le prix unitaires HT ainsi que les prix unitaires TTC. Les propositions de tarifs au kilomètre ou de tarifs variant en fonction de la distance ne seront pas acceptées |
| 2 | Véhicule de type Berline | Les véhicules de type « berline » doivent disposer des équipements et accessoires suivants :   * Outillage de dépannage complet : (roues de secours, cric, extincteur, * Triangle de signalisation, gilet fluorescent,) * GPS * Boite à pharmacie pour premiers secours * S’assurer que tous les sièges du véhicule sont munis de ceintures de sécurité |  |  |
| 3 | Véhicule 4X4 de type « Prado » | Les véhicules 4 x4 « Prado » doivent disposer des équipements et accessoires suivants :   * Outillage de dépannage complet : (roues de secours, cric, lot de bord, extincteur, * Triangle de signalisation, gilet fluorescent, lampe torche…) * Boite à pharmacie pour premiers secours * S’assurer que tous les sièges du véhicule sont munis de ceintures de sécurité * Un dispositif de tractage serait un atout |  |  |
| 4 | Minibus de 15 places | Les véhicules de type « minibus de 15 places » doivent disposer des équipements et accessoires suivants :  • Outillage de dépannage complet : (roues de secours, cric, extincteur,  • Triangle de signalisation, gilet fluorescent,)  •  • Boite à pharmacie pour premiers secours  • S’assurer que tous les sièges du véhicule sont munis de ceintures de sécurité |  |  |  |

* **Lieu**

Les prestations pourront se faire sur toute l’étendue du territoire Béninois avec des déplacements à Cotonou conformément à l’allotissement mentionné ci-dessus.

* **Dates de sollicitation**

Expertise France prendra toutes les dispositions nécessaires afin d’informer le prestataire à temps, au moins 72 heures avant la date de chaque événement prévu.

**NB : Avant l’attribution du marché, le pouvoir adjudicateur pourra effectuer une visite du parking pour s’assurer de la conformité des informations fournies. Si les informations fournies ne sont pas exactes, le soumissionnaire sera exclu de la participation à tout marché lancé par Expertise France.**

* + 1. **Durée de l’accord-cadre**

Le marché prend cours le jour calendaire qui suit la date de notification de la conclusion du marché et a une durée de deux (02) ans.

* + 1. **Variantes**

Chaque soumissionnaire ne peut introduire qu’une seule offre. Les variantes sont interdites.

* + 1. **Option**

Les soumissionnaires peuvent présenter dans leurs offres de base des options libres. Les options sont liées à l'objet du marché. Elles sont présentées dans une partie séparée de l’offre (technique et financière) de manière distincte sous peine pour le soumissionnaire de voir son offre rejetée. Le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois le droit de ne pas commander d’options. Le pouvoir adjudicateur n'est pas obligé de lever une option, ni lors de la conclusion, ni pendant l'exécution du marché.

* + 1. **Quantités**

Le présent accord-cadre ne contient pas de quantités minimales. En effet, le nombre de jours de location n’est pas connu d’avance. Le Pouvoir Adjudicateur prendra toutes les dispositions nécessaires afin d’informer à temps le prestataire du nombre de participants et de ses besoins pour chaque location. Le pouvoir adjudicateur ne prend donc aucun engagement quant aux quantités qui seront réellement commandées durant l’accord-cadre. Le prestataire de services ne pourra pas invoquer le fait que des quantités minimales n’aient pas été atteintes pour réclamer des dommages-intérêts. Pour chaque lot, les quantités réellement commandés seront déterminées, en fonction des besoins du pouvoir adjudicateur, au moyen de bons de commande selon les modalités de conclusion des marchés subséquents (commandes) fondés sur l’accord-cadre.

Le prestataire de services n’obtient le droit formel d’honorer une commande que moyennant les bons de commande introduits par le pouvoir adjudicateur conformément aux dispositions du présent cahier des charges.

* 1. **Procédures**
     1. **Mode de passation**

Le présent contrat est passé selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 au R. 2123-7 du CCP.

* + 1. **Informations**

L’attribution de ce marché est coordonnée par Laurent DEVILLERS, Coordinateur des Fonctions Transverses. Aussi longtemps que court la procédure, tous les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires concernant le présent marché se feront exclusivement via cette personne et il est interdit aux soumissionnaires (éventuels) d’entrer en contact avec le pouvoir adjudicateur d’une autre manière au sujet du présent marché, sauf disposition contraire dans le présent CC.

Jusqu’à 05 jours avant la date limite de réception des offres inclus, les potentiels soumissionnaires peuvent poser des questions concernant le CC et le marché. Les questions seront posées par écrit à l’adresse : [laurent.devillers@expertisefrance.fr](mailto:laurent.devillers@expertisefrance.fr) et il y sera répondu au fur et à mesure de leur réception.

Jusqu’à la notification de la décision d’attribution, il ne sera donné aucune information sur l’évolution de la procédure.

Le soumissionnaire est tenu de dénoncer immédiatement toute lacune, erreur ou omission dans les documents du marché qui rende impossible l’établissement de son prix ou la comparaison des offres, au plus tard 05 jours avant la date limite de réception des offres.

* + 1. **Offres**
       1. **Données à mentionner dans l’offre**

Le soumissionnaire est tenu d’utiliser les formulaires joints en annexe. A défaut d'utiliser ces formulaires, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et les formulaires.

L’offre et les annexes jointes aux formulaires sont rédigées en français.

* + - 1. **Délai d’engagement**

Les soumissionnaires restent liés par leurs offres pendant un délai de 90 jours calendrier, à compter de la date limite de réception.

En cas de dépassement du délai visé ci-dessus, l’engagement du soumissionnaire pourra être confirmé lors des négociations.

* + - 1. **Détermination des prix**

Tous les prix mentionnés dans le formulaire d’offre doivent être obligatoirement libellés en XOF.

Le présent marché est un marché à bordereau de prix, ce qui signifie que seul le prix unitaire est forfaitaire. Le prix à payer sera obtenu en appliquant les prix unitaires mentionnés dans l’inventaire aux quantités réellement exécutées.

* + - 1. **Eléments inclus dans le prix**

Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais susceptibles de grever les services.

Sont notamment inclus dans les prix :

* Le coût de la location du véhicule ;
* La rémunération du chauffeur ;
* Les Per diem et prise en charge du chauffeur lors des déplacements ;
* **L’hébergement du chauffeur lors des missions ;**
* La gestion administrative et le secrétariat ;
* L’assurance ;
* La documentation relative aux services ;
* La livraison de documents ou de pièces liés à l’exécution ;
* La formation nécessaire à l’usage ;
* Le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé.

Sont également inclus dans les prix, les frais de communication (internet compris), tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l’exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d’auteur, l’achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l’exécution du marché.

Les frais de carburants seront remboursés suivant le kilométrage :

* 13 litres aux 100 Km pour les voitures berlines ;
* 14 litres aux 100 Km pour les véhicules 4X4 de, 4 cylindres ;
* 15 litres aux 100 Km pour les véhicules de 4X4, 6 cylindres
  + - 1. **Introduction des offres**

Le soumissionnaire ne peut remettre qu’une seule offre.

Le soumissionnaire introduit son offre de la manière suivante :

* Le soumissionnaire Joindra la version électronique de son offre conforme à l’orignal sous la forme d’un fichier au format PDF sur la plateforme PLACE.
* Dépôt de l’original vers physique au Bureau USP Bénin-Togo à Cotonou, Cadjèhoun, 2ième rue à droite après le marché Immeuble « la Tanière » de 8h à 13h et de 14h à 17h30 du lundi au jeudi et le vendredi de 8h à 13h.

**Date limite de dépôt des offres : 09 mars 2026 à 23 heures 59 minutes heures de Paris.**

* + - 1. **Sélection des soumissionnaires**

Le soumissionnaire est tenu de démontrer à l’aide des documents demandés dans le « Dossier de consultation des entreprises » qu’il est suffisamment capable, tant du point de vue économique et financier que du point de vue technique, de mener à bien le présent marché public.

Tout soumissionnaire qui postule pour le marché doit justifier d’au moins deux références de marchés similaires c’est à dire fournir la preuve d’exécution d’au moins deux marchés de location de véhicules au cours des trois dernières années. En plus de posséder les véhicules comme indiqués ci-haut, les soumissionnaires doivent fournir les preuves de la qualification des chauffeurs à leur disposition pour conduire les véhicules. Ces derniers doivent au moins être titulaire d’un diplôme de CEP, être en possession d’un permis B en cours de validité et justifier d’au moins 3 ans d’expérience.

* + - 1. **Evaluation des offres**

Le soumissionnaire devra donc compléter et joindre le tableau des exigences minimales ci-dessous à son offre :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Prestation de services** | **Oui** | **Non** |
| Le soumissionnaire dispose du personnel nécessaire et l’expérience d’exécution de marchés similaires |  |  |
| Le soumissionnaire dispose d’une flotte d’au moins cinq (05) véhicules |  |  |
| Le soumissionnaire dispose d’un siège |  |  |

* **Critères d’attribution**
* **Critère 1 : la qualité de l’offre technique : 40 points**

Le soumissionnaire soumettra une note technique permettant de répondre aux points ci-dessous. Il pourra y joindre des prospectus, des photos, des plans et tout autre élément permettant de soutenir les descriptions.

|  |  |
| --- | --- |
| **Description de l’établissement** | **2 points** |
| Description de l’établissement (installation, capacité, sécurité propriété…) y compris son emplacement et son accessibilité | 3 points |
| **Possession d’une flotte d’au moins cinq véhicules** | **12 points** |
| Production des cartes grises des véhicules et la photo en couleur de profil, en perspective ainsi que les photos en couleur de l’intérieur de chaque véhicule  : 0,8 point par véhicule | 4 points |
| Production des assurances à jour des véhicules : 0,8 point par preuve d’assurance fournie | 4 points |
| Production des visites et des TVM en cours de validé : 0,8 point par visite et technique et TVM produits par véhicule | 4 points |
| **Qualification des chauffeurs mis à disposition par le soumissionnaire** | **15 points** |
| Production du diplôme de CEP des chauffeurs : 1 point par diplôme de chauffeur fourni | 5 points |
| Production du permis de conduire des chauffeurs : 1 point par permis de chauffeur production | 5 points |
| Production des preuve d’expérience (au moins trois ans d’expérience dans la conduite en zones sensibles : 1 point par preuve d’expérience requise du chauffeur | 5 points |
| **Performance environnementale de la flotte de véhicules** | **10 points** |
| Ce critère est apprécié au regard des **caractéristiques environnementales des véhicules proposés**, notamment :   * Ancienneté moyenne de la flotte (véhicules ≤ 5 ans) : 4 points ; * Présence de véhicules à motorisation à faibles émissions (hybride / électrique / faible cylindrée) : 4 points ; * Mesures de réduction de l’impact environnemental (entretien, écoconduite, suivi carburant) : 2 points.   L’appréciation se fait sur la base des **documents fournis par le soumissionnaire** | 10 |

NB : le soumissionnaire produira par rubrique, la désignation du véhicule et s’en suivra la production des pièces demandées par véhicule, la photo du véhicule ainsi que les documents de qualification du chauffeur qui sera dédié à chaque véhicule et ainsi de suite pour chaque véhicule.

* **Critère 2 : offre financière : 60 points**

Pour le calcul des notes financières, il sera procédé au calcul de la moyenne des prix unitaires fournis par les soumissionnaires à des fins de calcul des notes financières.

* + - 1. **Conclusion de l’accord-cadre**

L’accord-cadre sera conclu avec un ou plusieurs prestataires qui auront remis l’offre régulière économiquement la plus avantageuse pour le poste. Ces prestataires seront consultés pour tous les besoins de location de véhicules d’Expertise France au Bénin sur toute la durée de l’accord cadre sauf en cas de défaillance.

Le pouvoir adjudicateur se réserve aussi le droit de ne conclure un accord-cadre que pour certain(s) poste(s).

Les documents qui régissent l’accord-cadre sont :

* Le présent CC et ses annexes ;
* L’offre approuvée avec ses annexes ;
* La notification de la décision de la conclusion de l’accord ;
* Le cas échéant, les documents éventuels ultérieurs, acceptés et signés par les deux parties.